

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 novembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 novembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies, sous la présidence de Michel GREGOIRE pour le Président, empêché.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard CHAPPON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 96

**Nombre de voix délibératives :** 66

**Etaient présents : 49 (dont 6 suppléants)**

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FOUGERAS Lionel, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, NIVON Jacques, PENIGAUT Alexandre, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, TEISSEYRE Isabelle, TEULADE Christian, TRUPHEMUS Gérard, VIARSAC Roger, MATHONNET Elisabeth (suppléante), TRUPHEMUS David (suppléant), BOULET Alain (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante)

**Etaient absents ou excusés : 36**

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAVUET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, IMBERT Christian, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TATONI Thierry

**Excusés ayant donné procuration : 17**

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RUYSSCHAERT Christelle donne procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques, GARCIA Jean donne procuration à CHAMBON Claude, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à TEISSEYRE Isabelle, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, CHAUDET Laurence donne procuration à BARBANSON Fabienne, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, MONGE Alain donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à ROCHAS Pascale, SOMAGLINO Claude donne procuration à MACIPE Nadia, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, THIRIOT Christian donne procuration à CHARRASSE Daniel, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Activité et Aménagement de pleine nature – Mobilités douces

Rapporteur : Roland PEYRON

**Activité et Aménagement de pleine nature**

**181-2025 Soutien à la création du topo local d'escalade dans le cadre des contreparties locales propres au fonds LEADER**

Le Comité départemental FFCAM 26 porte la réédition du topo-guide « Escalade Drôme provençale du sud – 2026 », outil de référence pour les pratiquants et support de valorisation des sites naturels d'escalade du territoire. L'ouvrage, bilingue (français / anglais), remplacera l'édition de 2011 et intégrera plusieurs nouveaux sites conventionnés. Il sera diffusé sur une période de 7 à 8 ans en France et à l'international.

Ce projet fait l'objet d'une demande de cofinancement LEADER qui s'inscrit pleinement dans la stratégie « Tourisme durable », visant à valoriser les patrimoines naturels, diversifier les offres touristiques et promouvoir une pratique respectueuse de l'environnement.

Les ventes contribueront à un modèle économique associative : les recettes financent l'entretien des sites (matériel, main-d'œuvre), le fonctionnement du club CEBB dans ses missions de veille et le poste d'agent de développement du Comité départemental FFCAM 26.

La contribution de 3 200 € de la CCBDP représente un investissement stratégique modeste mais déterminant pour la réussite du projet au regard de la contribution locale exigée.

Le plan de financement LEADER est le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux	Montant en € HT
Prestation édition graphique, maquette topo + livrable prêt à impression, (non-assujetti TVA)	16 800 €	Financement européen	50 %	24 000 €
Prestations encadrement escalade diplômé d'Etat pour animation, structuration travail de terrain réalisé par les bénévoles du club de Buis-les-Baronnies (3 prestations inférieures à 3000 €)	6 581 €	Département	12.50 %	6 000 €
Prestation de traduction	2 000 €	CCBDP	6.67 %	3 200 €
Prestation juridique (convention topo propriété intellectuelle)	1 400 €	Commune de Mollans	1.25 %	600 €
Frais de déplacements supplémentaires de l'agent de développement du CD FFCAM 26	1 200 €	Club CEBB	9.58 %	4 600 €
Impression de 7000 exemplaires HT	20 019 €	CD FFCAM 26	9.58 %	9 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>48 000 €</b>

Les crédits sont disponibles au 87 100 - Article 65 748.

Le projet sera au bénéfice de l'ensemble du territoire de la CCBDP.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 081-2024 du 30 avril 2024 portant sur la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire pour intégrer la gestion des sites naturels d'escalade ;

**Considérant** que la participation de la Communauté de communes, à hauteur de 3 200 €, constitue la contrepartie locale obligatoire permettant au porteur de projet d'accéder au programme LEADER et bénéficier de 24 000 € de soutien sur un coût total de conception estimé à 48 000 € HT. Cette contribution assure la faisabilité du projet et s'inscrit dans une démarche de cofinancement équilibré.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** le soutien financier à hauteur de 3 200 € pour la création du topo-guide  
« Escalade Drôme provençale du sud – 2026 » ;

**D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette décision

Le Secrétaire de séance,  
Gérard CHAPPON

Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 28/11/2025

Mise en ligne le : 28/11/2025

Ampliation à :